

outil 22 Analyse et cartographie des parties prenantes

Questions de base

Les parties prenantes sont des personnes ou des entités qui jouent un rôle ou peuvent influencer (de façon négative ou positive) votre ligne de conduite dans un contexte donné. L'analyse et la cartographie de ces acteurs peuvent aider une organisation à identifier avec qui elle devrait collaborer ou dialoguer de façon générale lorsqu'elle s'engage dans le MRM. Si certaines parties prenantes sont des entités connues, l'exercice d'analyse et de cartographie peut révéler la nécessité d'établir de nouveaux contacts et relations, en fonction du type d'engagement choisi par l'organisation et de ses objectifs. Vous trouverez ci-dessous quelques questions et exemples pouvant guider l'analyse et la cartographie des parties prenantes pertinentes avant de vous engager dans le MRM (cette liste n'est pas exhaustive) :

Pour chaque zone géographique que votre organisation a l'intention de couvrir pour le MRM :

1) Parties prenantes : quelles sont les parties prenantes pertinentes dans vos activités liées au MRM ?

Essayez d'être le plus précis possible en énumérant les différentes parties prenantes dans chaque zone, en tenant compte de leur type. Pour chaque activité, incluez aussi bien les partisans potentiels que les opposants.

Exemples : enfants, familles, chefs de communautés, communauté (en général), chefs religieux, animateurs de jeunes, organisateurs au sein des communautés, enseignants, personnel de santé, personnel de votre propre organisation, autres ONG, points de contact MRM, représentants du gouvernement, police, avocats, juges, procureurs, forces armées, groupes armés.

2) Intérêts : quels sont les principaux intérêts et les principales attentes de ces parties prenantes ?

- Protection physique/assistance
- Prévention de la violence
- Bien-être et stabilité de la communauté
- Stabilité économique et sociale ou prospérité
- Justice/responsabilité
- Pouvoir/contrôle (politique, militaire, économique)

3) Pouvoir/influence : comment ces parties prenantes peuvent-elles contribuer ou interférer dans les activités menées par votre organisation dans le cadre du MRM ?

La même partie prenante peut jouer plusieurs rôles, positifs et négatifs.

Quelques exemples de contributions :

- Elles fournissent des informations sur les violations graves (source primaire ou secondaire)
- Elles offrent une assistance immédiate aux victimes (médicale, juridique, santé mentale)
- Elles offrent une structure de soutien à long-terme pour les victimes (réinsertion, éducation, etc.)
- Elles accordent des réparations et renforcent la responsabilité
- Elles offrent un accès à la communauté/aux victimes ('gardiens')
- Elles ont une influence auprès de la communauté
- Elles ont une influence auprès des acteurs armés
- Elles ont une influence auprès du gouvernement
- Elles ont une influence auprès des acteurs internationaux (ONU, missions diplomatiques, bailleurs de fonds).

OUTIL 22

Quelques exemples d'interférences :

- Elles peuvent être réticentes à surveiller ou à communiquer des informations sur les violations graves
- Elles peuvent être partiales
- Elles cachent des violations graves
- Elles protègent les acteurs armés qui commettent des violations
- Elles menacent les enquêteurs et les victimes ou usent de représailles envers eux
- Elles se méfient des organisations étrangères ou du personnel étranger (ONU ou ONG)
- Elles se méfient des ONG en général
- Elles peuvent bloquer l'accès à certaines communautés ou à certaines zones
- Elles ne remplissent pas leurs obligations de manière fiable à cause de la corruption

4) Avec quelles parties prenantes votre organisation est-elle déjà impliquée ? Avec quelles parties prenantes votre organisation doit-elle établir une relation afin de participer au MRM comme vous le souhaitez ? Comment cette relation va-t-elle être établie ?

autres outils pertinents



outil 52 – Questions de base
'recenser les prestataires de services
et les mécanismes d'orientation'



outil 17 – Questions de base 'clarifier les
objectifs et les attentes par rapport au MRM'



outil 54 – Questions de base
'planifier des actions de plaidoyer
sur les violations graves'